

**Commune de CARTICASI Haute-Corse**  
**AVIS DE CREATION**  
**DE TITRE DE PROPRIETE**

**Etude de Maître Robert Provent et Paule VILLANOVA notaires associés  
d'une SCP titulaire d'un office notarial à CORTE 20250 9AVENUE BARON  
MARIANI.**

**Date de L'acte : 26/11/2018**

Suivant acte reçu par Me Paule VILLANOVA Notaire associé à CORTE (20250), 9 Avenue Baron Mariani,

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

Un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil.

Identité du Requérant

Madame Louise **ALBERTINI**, retraitée, demeurant à CARTICASI Le Village Née à TRALONCA (20250) le 29 août 1920. Veuve de Monsieur Henri Félix **TERRAMORSI** et non remariée. Non liée par un pacte civil de solidarité. De nationalité française.

- Désignation des Biens

A CARTICASI (HAUTE-CORSE) 20244, Lieudit CANALETTU,

Une maison d'habitation élevée sur sous-sol à usage de cave voûtée et réserve, d'un rez-de-chaussée comprenant une cuisine, deux salles à manger une pièce à usage de bar, d'un étage auquel on accède par un escalier extérieur et balcon ainsi qu'un escalier intérieur, comprenant trois chambres, un salon et une salle d'eau avec w-c, combles perdus au-dessus auquel on accède par une trappe située dans le salon du premier étage.

Cadastré :

Section	N°	Lieudit	Surface
A	146	CARTICASI	00 ha 00 a 78 ca

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

*« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.*

*Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »*

POUR AVIS  
Me Paule VILLANOVA

**Adresse mail de l'étude villanova.paule@notaires.fr.**

*(Où doit être envoyée l'avis de réception par la préfecture et la C.T.C)*